

Le Ministre des Affaires étrangères, Philippe Goffin, annonce qu'à partir du vendredi 25 septembre, les interdictions de voyager en zones rouges seront remplacées par des avis déconseillant strictement de voyager dans ces zones. Il s'agit d'un retour au principe de la formulation des avis de voyages telle qu'elle existait avant la crise du Covid.

- « Cette décision du gouvernement s'inscrit dans sa volonté d'une plus grande coordination européenne. Nous étions jusqu'ici le seul pays européen à interdire et non à déconseiller les voyages en zones rouges. Au niveau européen, sous l'impulsion notamment de la Belgique, des travaux sont menés depuis plusieurs semaines en vue d'élaborer un système coordonné d'avis de voyages »
- « Au terme d'une analyse au niveau européen, un système de codes couleurs a été accueillie favorablement par les Etats Membres. Il reste encore beaucoup à faire mais ce remplacement des interdictions de voyage en zone rouge par des avis déconseillant strictement de voyager en zone rouge est un pas important en vue d'une réelle coordination que la Belgique appelle de ses vœux le plus rapidement possible et à laquelle elle travaille activement ».
- « Ce lundi, en marge du Conseil des Ministres des Affaires étrangères, j'ai pu faire part de cette évolution à toute une série de mes collègues européens".

Le Ministre rappelle que :

- « La décision du mois de mars d'instaurer des interdictions de voyages en zone rouge s'inscrivait dans la logique du confinement strict imposé à tous les Belges et dans la quasi totalité de l'Europe. Elle était également, et entre autres, le résultat de demandes convergentes du secteur scolaire. C'était une décision exceptionnelle mais nécessaire face à une situation sanitaire inconnue ».
- « Dès que cela a été possible, nous avons rouvert certaines frontières. Cela a été le cas à partir du 15 juin envers les pays limitrophes ainsi qu'avec les pays de l'espace européen Schengen ++ ».